

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni le 28 septembre 2021, après convocation légale adressée le 22 septembre 2021, en présence de 11 membres (+ 3 procurations), sous la présidence de M. Hubert VIGNAU, Maire. COULAT Nadège est désignée secrétaire de séance. M. le Maire ouvre la séance à 20h00. M. le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 8 juin 2021. Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

1- INTEGRATION DANS LA VOIRIE COMMUNALE DE LA VOIE DE DESSERTE ET DES ESPACES COMMUNS DU LOTISSEMENT PIERRE BORDENAVE

A la demande du lotisseur, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'intégration de la voie de desserte et des espaces communs du lotissement Pierre Bordenave dans le domaine public (parcelle ZA 158).

2- INTEGRATION DANS LA VOIRIE COMMUNALE DE LA VOIE DE DESSERTE ET DES ESPACES COMMUNS DU LOTISSEMENT CAMY MEDA

A la demande du lotisseur et considérant la délibération du Conseil communautaire de la Communauté des communes du Pays de Nay, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'intégration de la voie de desserte et des espaces communs du lotissement Camy Méda dans le domaine public (parcelles ZB 1931, 1928, 85, 97).

3- REJET DE DEMANDE DE PROPOSITION D'ADMISSION EN NON-VALEUR

M. le Maire a été saisi par M. le Trésorier d'une demande de proposition d'admission en non-valeur pour une créance de 16.31€ relative à des frais de cantine garderie. Considérant que la famille s'est acquittée de son dû, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de rejeter cette demande de proposition d'admission en non-valeur.

4- SUPPRESSION POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE

Le Conseil Municipal a décidé la création d'un poste de rédacteur principal 1ère classe le 23 mars 2021. A l'unanimité, il décide la suppression, à compter du 1^{er} octobre 2021, de l'emploi de rédacteur principal 2^{ème} classe et charge M. le Maire de mettre à jour le tableau des effectifs.

5- REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION DE GAZ

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe, pour l'année 2021, le montant de la redevance pour l'occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz par application du taux de 100 % par rapport au plafond de 0.035 € par mètre de canalisation de distribution prévu au décret du 25 avril 2007 à 316 euros (4 259 m : longueur du réseau exploité par GrDF sur la voirie communale).

6- DM 2 : INTEGRATION DES TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC CHATAIGNERAIE

Afin d'intégrer dans les comptes de la Commune les travaux d'extension du réseau d'éclairage public réalisés à la Châtaigneraie, des opérations d'ordre sont à passer. Pour se faire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de passer la décision modificative suivante :

- Recette au c/ 13258 (040) : + 1 892 €
- Dépense au c/ 21534 (040) : + 1 892 €

7- DM 3 : ACHAT AMENAGEMENT TERRAINS MAUBAYOU

M. le Maire rappelle au Conseil la décision municipale du 20 août 2021 de préempter les parcelles B 1953 et 1955 mises en vente par la famille Maubayou. Considérant que ce projet nécessite le recours à un emprunt non prévu au BP 2021 et donc à une DM, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de passer la décision modificative suivante :

- Recette au c/ 1641 : + 150 000 €
- Dépense au c/ 2311 Op. 387 : + 150 000 €

Il autorise M. le Maire à contacter diverses banques en vue de la réalisation du prêt.

Voirie :

M. le Maire informe que les travaux de renouvellement de la conduite d'eau potable (menés par le Service Eau et Assainissement de la Communauté de Communes du Pays de Nay), à la rue des Pins, touchent à leur fin.

Le souhait de la Commune et du Département est, ensuite, de sécuriser cette entrée de bourg. Les services du Département poseront, en provisoire, des plots permettant d'apprécier l'implantation la plus judicieuse des futures écluses.

Téléthon :

Le Téléthon aura lieu cette année à BOEIL-BEZING, les 3 et 4 décembre 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Fait à ANGAIS, le 4 octobre 2021

Le Maire,



Hubert VIGNAU.

